



Conditions générales

1. Assortiments et prix

Les assortiments et les prix sont mentionnés à titre indicatif et s'entendent, sauf indication contraire particulière, sans engagement.

2. Prix

Les prix s'entendent hors TVA. Toute modification de prix demeure expressément réservée et ne demande aucun préavis lorsqu'elle est motivée par une augmentation du prix des matières premières, une augmentation imposée par des fournisseurs, une augmentation des frais de transport ou des fluctuations de cours de change. Les prix s'entendent franco usine ou chantier accessible aux camions, une participation aux frais de transport séparée (y compris RPLP) pouvant être convenue pour de petites quantités.

3. Quantité

Les quantités livrées peuvent différer de +/- 10% par rapport à la quantité confirmée lors de la commande, sauf en cas d'entente spéciale.

4. Conditions de paiement

14 jours 2%, 30 jours net. Taux d'intérêt de retard au minimum 5%.

Nous nous réservons le droit de procéder à un examen de solvabilité, même après la conclusion du contrat, et en cas de résultat négatif de ne livrer que contre pré-paiement.

5. Délais de livraison

Nous respectons les délais de livraison dans la mesure du possible. Les livraisons non exécutées ou exécutées avec retard ne permettent pas au client d'annuler sa commande et ne lui donnent pas le droit de faire valoir de quelconques prétentions, en particulier des dommages-intérêts ou la facturation de temps d'attente. Des livraisons partielles sont possibles.

6. Livraison

Le déchargement est à la charge du bénéficiaire de la marchandise. Si le chauffeur offre son aide pour le déchargement ou s'il effectue lui-même le déchargement, il est considéré, en ce qui concerne la couverture d'assurance en cas d'accident, comme aide du bénéficiaire. Nous nous basons sur les dispositions générales pour les transports en Suisse / dispositions de responsabilité civile pour conducteurs de fret de l'ASTAG.

7. Responsabilité durant le transport

La marchandise est transportée pour le compte et aux risques de l'acheteur. Les dommages ou les pertes durant le transport doivent immédiatement être annoncés à la maison Alpin Massivholz AG par le bénéficiaire.

8. Réclamation pour défaut de la marchandise

D'éventuels défauts doivent être annoncés au plus tard 8 jours après réception de la marchandise et surtout avant l'usinage ou le montage de la marchandise. En ce qui concerne la qualité, nous nous référons à nos descriptifs de qualité et d'application. Par ailleurs, ce sont les critères de tri de l'association suisse des raboteries ainsi que les usages suisses propres au commerce du bois qui s'appliquent.

9. Retours

En principe, nous n'acceptons aucun retour de marchandises. Les exécutions spéciales et les marchandises dont la surface a été transformée ne sont reprises en aucun cas.

10. Echantillons de bois et de couleurs

Les échantillons sont considérés comme des exemples n'engageant en rien le vendeur. De faibles écarts de taille, de couleur et de qualité ne sont pas considérés comme des défauts.

11. Echantillons de marchandises

L'acheteur est tenu de contrôler les échantillons de marchandises établis par le fournisseur aux risques et aux dépens de l'acheteur.

12. Compensation

La compensation est exclue.

13. Lieu d'exécution et for juridique

For juridique exclusif: Baden (canton d'Argovie)

Droit applicable: code suisse des obligations